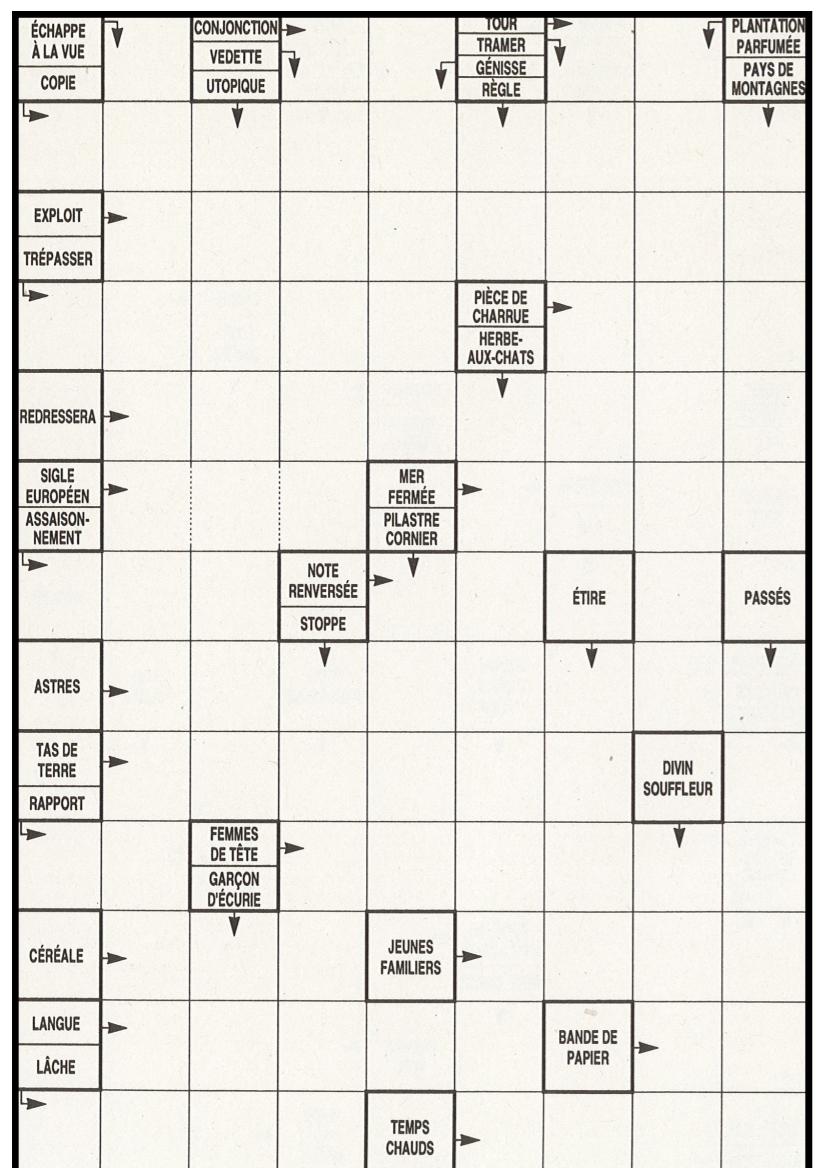


Les mots fléchés



Solution



ANNÉE 2016 - NUMÉRO 107

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE L'OULE

Pôle administratif

Le village 05150 BRUIS

Tél: 04-92-66-04-21

Email: ccvopat@orange.fr

page face book:

<https://www.facebook.com/ccvo05/>

Ouvert au public:

Les lundis, mardis et jeudis : de 9 à 16 h

Espace Rural Numérique Intercommunal (Bibliothèque, Agence postale, ...)

Ancienne école communale

05150 MONTMORIN

Tél: 09-67-49-52-15

Email: ccvocathy@orange.fr

page face book:

<https://www.facebook.com/espaceruralnumerique/>

Ouvert au public:

du lundi au vendredi inclus :

de 8 h 15 à 12 h

(8 h 30 - 11 h 30 pour l'Agence postale) et le mercredi : de 14 h à 16 h

Dépôt légal : 98009 IPNS

Année 2016 - Numéro 107

Octobre-Nov-Décembre



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE L'OULE

Au Fil de l'Oule

L'édito

L'année 2017 sera riche en bouleversements puisqu'en application d'un arrêté préfectoral issu de la loi NOTRe, le territoire de la CCVO va être rattaché à la nouvelle Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch. Regroupement de 7 communautés de communes, soit 62 communes et 90 délégués, la CCSB est la plus grande des deux départements du 04 et 05. C'est un projet ambitieux et nous mettons tout en œuvre pour relever le défi. Elus et techniciens de ce grand territoire ont déjà beaucoup travaillé ensemble afin d'être prêts au 1er janvier, date de naissance officielle de cette nouvelle structure. Dans ce contexte, les élus locaux doivent redoubler de vigilance pour que leur voix continue à être entendue au sein de la nouvelle structure. Je me suis pour ma part déjà positionné pour m'occuper de l'aide aux communes. Ces dernières auront en effet de plus en plus besoin d'un appui technique si elles ne veulent pas laisser échapper - par manque de temps ou de savoir faire relevant d'experts - des opportunités de financement. Les demandes se font déjà et se feront de plus en plus en ligne et nécessiteront des compétences en informatique de plus en plus pointues. Je veillerai à ce que les zones rurales du Sisteronais Buëch puissent bénéficier de cette assistance indispensable.

Ce sera aussi l'année de la création de notre commune nouvelle : c'est finalement le nom de VALDOULE qui a été retenu par les élus après dépouillement de la boîte à idées mise à disposition à l'Espace rural de Montmorin et dans laquelle, comme convenu suite à la réunion publique du 26 octobre, chacun pouvait venir inscrire le nom de son choix. Dans ce contexte très particulier et même inédit cette commune unique nous permettra de conserver les liens sociaux et amicaux qui unissent les habitants de la Haute Vallée de l'Oule, des liens indéfectibles auxquels je suis personnellement très attaché.

2017 sera enfin une année cruciale puisqu'elle devrait voir l'arrivée de la Fibre Optique sur notre secteur. Je m'y suis employé sans relâche depuis des mois, convaincu que nous ne pourrons pas nous passer de cette technologie si nous voulons maintenir une démographie dynamique sur notre territoire. Mieux encore : alors que c'était inespéré, je viens d'apprendre que l'opérateur Bouygues va développer un dispositif expérimental **POUR LA 4 G dans la vallée de l'Oule !** C'est pour moi une grande satisfaction de vous l'annoncer dans ce journal et je remercie le Directeur régional Bouygues Télécom pour son implication dans ce projet.

Pour cette année 2017, que nous devons tout de même appréhender avec curiosité et enthousiasme, je vous souhaite le meilleur pour vous et tous ceux qui vous sont chers. Bien entendu et comme chaque année, certains d'entre vous ont dû affronter des épreuves, (comme le deuil ou la maladie) que ces fêtes de fin d'année rendront encore plus douloureuses. C'est à eux en priorité que s'adressent mes voeux les plus chers de rétablissement ou de réconfort. Très bonne année à tous ! Gérard Tenoux

Sommaire :

P.1:l'éditorial

P.2 à 3:les délibérations du Conseil

P.4: le Préfet s'est rendu dans la vallée

P.5 à 6: Réforme territoriale

P.7: le chenil de Flavie

P.8 à 10 :bibliothèque - animations

P.11:le carnet de l'Oule

P.12:mots croisés



Les orientations de la CCVO

Conseil Communautaire des 5 et 28 septembre 2016
(résumé des délibérations)

Ferme Relais :

Dans le cadre du crédit-bail relatif à la Ferme Relais entre la CCVO et M. Julien et Mme Pérez, un acte de vente est prévu au 31/12/2015.

Suite à des retards qui ne sont pas du fait de la Collectivité, l'acte a été rédigé par la Notaire fin 2016. Les conseillers, à l'unanimité approuvent le montant pré cité.

Compétence Ferme Relais

Vu la délibération du 12/01/99 créant la Ferme Relais, et dans le cadre de la loi NOTRe, il a été suggéré aux collectivités qui formeront la CCSB au 01/01/17, de procéder à un toilettage des compétences. Ainsi, il a été demandé à la CCVO de rétrocéder la compétence de gestion du Crédit-Bail de la Ferme-Relais à l'une de ses communes membres. Le budget annexe de la Ferme Relais aurait dû être clôturé début 2016 par la vente de la F.R. au locataire. Toutefois, la vente n'étant pas conclue à ce jour, une procédure judiciaire est en cours.

Aussi, pour des raisons de probité envers la CCSB, et la F.R. étant implantée sur la commune de Montmorin, le Président propose que cette compétence soit rétrocédée à cette commune.

De plus, il explique qu'il est nécessaire de dissoudre le budget annexe de la F.R. au 31/12/16 pour le transférer sur un budget annexe de la commune de Montmorin.

Après en avoir délibéré, les conseillers s'y déclarent favorables.

Créances en non valeurs

Dans le cadre de la loi NOTRe, la perception de Sisteron, qui validera les comptes de la future Com Com du Sisteronais-Buëch demande à chaque ancienne collectivité de lui communiquer le montant des créances en non valeurs. Pour la CCVO les restes à recouvrer au 14/11/16 s'élève à 2 486, 50 €.

Les conseillers, à l'unanimité approuvent le montant pré cité.

Ordures Ménagères :

Le nouveau système de collecte installé en 2013 avait permis une baisse du volume de déchets sur le territoire de la CCVO. Depuis 2015, le tonnage de déchets ne cesse d'augmenter entraînant l'augmentation des coûts. Aussi, le Président propose de modifier l'acte d'engagement en portant le prix total du marché à 24 800 € H.T. à compter du 01/01/17.

Les conseillers approuvent cette proposition.

Clôture de la régie de recettes

Dans le cadre de la loi NOTRe (fusion des Com Com), c'est la perception de Sisteron qui validera les comptes de la future intercommunalité du Sisteronais-Buëch (CCSB) à laquelle sera rattachée la CCVO. Il convient donc de clôturer la régie de recette actuelle.

Après en avoir délibéré, les conseillers s'y déclarent favorables.

Création du SPANC de la CCSB et approbation du règlement

Le Président rappelle que selon la loi sur l'Eau du 03/01/92 les communes ou EPCI doivent assurer le contrôle des systèmes d'assainissement non collectif au plus tard le 31/12/2005.

Vu les Statuts de la CCSB, compétente pour créer le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

le Président propose de créer un SPANC sur l'ensemble du territoire communautaire pour 3 types de missions :

- * le contrôle de conception, d'implantation et de bonne exécution des installations neuves d'assainissement non collectif,

- * le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les installations d'assainissement non collectif existantes avec en guise de première visite un diagnostic préalable,

- * la réalisation de programmes de réhabilitation des installations d'assainissement individuels non conformes.

Le Président présente ensuite le projet de règlement du SPANC.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- * décide de créer le SPANC de la CCSB à compter du 01/01/17

- * décide d'exercer en régie directe la gestion de ce service,

- approuve le Règlement du SPANC

- * habilite le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

Le carnet de l'Oule

De nombreuses personnes de notre vallée ont été ou sont encore hospitalisées. En cette période de fêtes de fin d'année nous souhaitons le meilleur rétablissement possible et assurons notre soutien le plus chaleureux à : **Fernand Baudouin, Paul Rolland et Liliane Combe de Ste-Marie, aux parents de Lenny Calissi Baral de Bruis, Jean-Louis Girousse, Claudette Broise, Flavie Angelvin et son fils Emeric, ainsi qu'Eveline Aubert de Montmorin.**

Gaston Bouillet est décédé le 18 novembre à l'âge de 89 ans.

Gaston s'était investi dans la vallée auprès des jeunes pour qui il voulait un grand intérêt et beaucoup de sympathie. « l'avenir c'est la jeunesse » aimait-il à rappeler. Une devise qui lui aura sans doute permis de rester jeune lui aussi jusqu'à la fin de sa vie.

Nous adressons nos très vives et très sincères condoléances à Geneviève et Monique, ses deux filles et Jacques, son gendre à qui nous laissons le mot de la fin :

« Le samedi 26 novembre, nous avons ramené Gaston Bouillet, notre père, à la dernière « demeure » qu'il a choisie. Vous avez été nombreux à l'accompagner ce jour-là, et à partager le verre de l'au-revoir à la Rabasse à nos côtés. Nous vous remercions du soutien que vous nous avez témoigné dans ces moments difficiles. Nul doute que nous aurons l'occasion de nous revoir à Montmorin aux beaux jours. Monique et Jacques Carlier Geneviève Bouillet ».



Les pluies diluviennes de fin novembre :
l'Oule n'a cessé de monter pour atteindre
son paroxysme le 25 novembre
en milieu de journée !



Le portail des MSAP est accessible sur le net à cette adresse : <https://www.maisondeservicesaupublic.fr/>. N'hésitez pas à le consulter pour vous familiariser avec l'éventail des services que peut vous rendre une MSAP.



Consultable à la MSAP : le magazine « **Debout** » est une mine d'or d'informations diverses, fiches pratiques pour « retrouver son chemin dans les méandres administratives quotidiennes »

Vidange des fosses septiques

Une liste est à nouveau ouverte en vue d'organiser un regroupement de commandes pour une tournée sur la Haute Vallée de l'Oule. Ce service mis en place par la CCVO dans le cadre des missions de la MSAP fonctionne bien depuis plusieurs années et permet aux particuliers de bénéficier de tarifs compétitifs.

Pour s'inscrire : appeler le 09 67 49 52 15

Vos petites Annonces

(diffusion gratuite, s'adresser à la rédaction au 09 67 49 52 15 ou ccvocathy@orange.fr)

Vend: pneus Michelin 175-14 X Radial
Fixations 4 trous - parfait état
Tél: 06 63 93 89 13

Animations de Noël pour tous les âges !

La journée des familles : Une histoire qui se raconte sur un tapis

Le mercredi 30 novembre, la médiathèque de Montmorin proposait une après-midi aux avant goûts de Noël, dédiée, une fois n'est pas coutume, tout spécialement aux plus jeunes enfants.

Alors que dans les locaux de la MSAP se terminait la séance du club informatique, vers 16 h la bibliothèque a été littéralement prise d'assaut par une dizaine d'enfants pas tout à fait sortis de leur sieste, accompagnés de leur maman ou de leur tante.

Le bruit avait couru dans la vallée que le Père Noël serait de passage

ce jour-là à la bibliothèque et ce fut bien le cas. Après une séance de *raconte tapis* captivante pour les enfants mais aussi pour les mamans et les retraités du club informatique, autour de l'album « la mare aux aveux », la bibliothécaire, mandatée par le Père Noël, a remis à chaque enfant le petit livre qui lui avait été attribué selon son âge.

Cette jolie fête intergénérationnelle, qui s'est terminée autour d'un goûter fait maison par des séniors de la vallée, s'inscrivait dans le cadre de la « journée des familles » organisée sur le secteur par l'association « l'île aux enfants » basée à la crèche de Serres. Les bibliothèques qui le souhaitaient pouvaient s'associer à ce projet. La médiathèque de Montmorin a répondu présente pour le plus grand plaisir des mamans. Ce fut en effet pour ces dernières une belle occasion de renforcer ou de tisser de nouveaux liens. Toutes ont émis le souhait que ce genre de manifestation soit reconduite, y compris les mamans qui venaient des villages voisins : de l'Epine ou de Ribeyret.

A noter qu'une malle thématique « bébés lecteurs » (prétée par la BDP 05) est en dépôt à la médiathèque de Montmorin jusqu'au 27 février inclus. A découvrir aux jours et heures d'ouverture habituels : des livres ludiques en bois, plastique, tissu,... Les nombreux bébés de la vallée sont les bienvenus !



Le goûter de Noël dans la haute Vallée de l'Oule

Ce jeudi 22 décembre, sur invitation des élus des trois communes de Bruis, Montmorin et Sainte-Marie, les habitants de la Haute vallée de l'Oule ont pris part au traditionnel goûter de Noël dans la salle polyvalente de Bruis.

Cette après-midi festive, conviviale et très chaleureuse a débuté par une animation en chansons avec Serge Beuzelin et sa guitare tout droit arrivés de Grenoble. En revisitant le répertoire de Brassens, Brel, Leforestier, Ferrat,... l'artiste a enthousiasmé et conquis l'assistance pendant presque deux heures en jouant sur toutes les cordes des émotions humaines : le rire, la joie, la nostalgie, l'amour, l'amitié,...

C'est ensuite autour de friandises et bûches de Noël que les conversations ont pu se poursuivre. Les personnes âgées ou malades n'ont pas été oubliées. Des parts de bûche ont été apportées à leur domicile après cette petite fête très réussie grâce au personnel des trois communes et de la Communauté de Communes. L'heure était aussi à la nostalgie puisque la CCVO créée il y a 20 ans environ vivait là ses dernières heures. Sa Directrice Patricia Mostachetti était très émue en rangeant son bureau pour la dernière fois : « je ne réalisais pas jusqu'à ces derniers jours car nous avons beaucoup de travail avec la fusion mais là je commence à prendre conscience que la CCVO c'est fini et c'est quand même un moment très particulier à vivre ! »



Les orientations de la CCVO

Pénalité financière auprès des propriétaires d'installations d'assainissement non collectif n'assurant pas leurs obligations

Le Président expose :

Vu l'article L1331-8 du Code de la Santé publique qui prévoit la mise en place de pénalités financières pour les propriétaires d'installations d'assainissement non collectif n'assurant pas leurs obligations,

le Président précise que ces pénalités s'appliquent en cas de non prise en compte des conclusions du précédent rapport du SPANC dans le cas où celui-ci aurait imposé des travaux, ainsi que dans le cas où le propriétaire d'une installation d'assainissement non collectif aurait procédé à la vidange de son installation par une entreprise non agréée.

Le Président propose de majorer le montant de cette pénalité de 100% en fonction du contrôle dont a fait l'objet l'installation.

Après en avoir délibéré les conseillers s'y déclarent favorables.

Pénalité financière auprès des propriétaires d'installations d'assainissement non collectif en cas d'obstacle mis à l'accomplissement des SPANC

Vu l'article L1331-8 du Code de la Santé publique qui prévoit la mise en place de pénalités financières pour les propriétaires d'installations d'assainissement non collectif n'assurant pas leurs obligations,

Vu l'article L1331-11 du Code de la Santé publique qui prévoit l'accès aux propriétés privées par les agents du service d'assainissement,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 17/07/2007 créant le SPANC et approuvant son règlement, le Président propose de majorer le montant de cette pénalité de 100% en fonction du contrôle dont a fait l'objet l'installation.

Après en avoir délibéré les conseillers s'y déclarent favorables.

Fixation des tarifs de redevance d'assainissement non collectif

Vu les statuts de la communauté de communes,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 17/07/2007 créant le SPANC et approuvant son règlement,

Vu l'arrêté du 27/04/2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôles des installations d'assainissement non collectif,

Considérant la nécessité d'équilibrer le budget en dépenses et en recettes,

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

Adopte le montant de la redevance comme suit :

* Contrôle des installations neuves ou à réhabiliter :

- vérification préalable du projet : 90 €

- vérification de l'exécution des travaux pour les installations jusqu'à 20 EH (Equivalent Habitants) : 110 €

- vérification de l'exécution des travaux pour les installations de

plus de 20 EH : 300 €

* Contrôle des installations existantes :

- premier contrôle, vérification de fonctionnement pour les installations jusqu'à 20EH : 90 €

- premier contrôle, vérification de fonctionnement pour les installations de plus de 20EH : 300 €

- contrôle en vue de la vente d'un bien immobilier à usage d'habitation : 200 €

- contre visite : 110 €

- contrôle dans le cadre du programme de réhabilitation : 200 €

Approbation d'un devis pour la création du site Internet du Centre de ressources numériques (CRN)

Considérant la fréquentation importante du Centre de ressources numériques de Montmorin et le maillage en cours du territoire en terme de tiers-lieux permettant de faciliter l'accès aux usages du numérique tels que le CRN de Montmorin, Il convient de renforcer encore l'image de ce CRN au sein de ce réseau en créant son site Internet. Pour ce faire, le Président présente le devis de l'association Asoft de Nyons pour un montant total TTC de 720 €.

Après en avoir délibéré, les conseillers acceptent ledit devis et autorisent le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la réalisation de cette opération.

A noter :

À compter du 1er janvier 2017, la Haute vallée de l'Oule dépend de la **Perception de Sisteron place de la République 04200 SISTERON**

Les orientations de la CCVO

Fonds de concours commune de Montmorin

Le Président explique que dans le cadre de la création de la commune nouvelle Valdoule au 1er juillet 2017, la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oule souhaite participer au financement de la réalisation d'équipements communs, qui seront utiles à l'ensemble du territoire. Aussi, il propose de participer à l'achat d'un tracteur agricole équipé d'une lame à neige, un chargeur, une épaveuse et d'un véhicule Ford transit pour l'entretien de la voirie communale. Ce matériel d'occasion d'une valeur totale de 70 232,76 € TTC sera financé par la commune de Montmorin, à qui la CCVO octroie un fonds de concours de 44 000 €. Après en avoir délibéré les conseillers approuvent la proposition du Président.

Le Préfet rend visite à la vallée de l'Oule

Le vendredi 7 octobre, le Préfet des Hautes Alpes Philippe Court s'est rendu dans la Vallée de l'Oule afin d'y rencontrer ses élus et découvrir ce territoire emblématique à plusieurs titres.

Le rendez-vous était donné au Centre de ressources numérique intercommunal de Montmorin que Monsieur le Préfet était curieux de découvrir pour en avoir entendu parler à plusieurs reprises. La visite guidée de ces locaux était assurée par Gérard Tenoux, Président de la Communauté de communes porteuse de ce projet.

Le Préfet a ainsi pu découvrir tous les services mutualisés au sein de ce même et unique « tiers-lieux » à savoir la médiathèque, son espace café, le coin aménagé pour les enfants, la Maison de services au public (dont un bureau dédié aux visio Rendez-vous, un espace public numérique avec photocopieuse multi fonctions et imprimante 3D, un espace de télétravail partagé ou « co working »), ainsi que le guichet de l'Agence postale. C'est en optimisant ainsi les frais liés au personnel et aux locaux que la vallée de l'Oule a réussi à maintenir sur son territoire une telle offre de services publics. Le bon fonctionnement de ces derniers étant conditionné à un accès Internet fiable, la discussion s'est rapidement portée sur le numérique et ses diverses applications en milieu rural, voir hyper rural comme celui de la vallée de l'Oule. Comme l'a souligné Monsieur le Préfet, « même si le numérique ne fait pas tout, la révolution technologique actuelle peut être comparée à celle liée à l'arrivée du chemin de fer. Cependant les mentalités doivent être prêtes à en accepter les mutations dans la vie quotidienne. Le temps d'appropriation est long et les changements à venir sont encore devant nous ».

En sa qualité de Vice-président du Syndicat Mixte Ouvert PACA THD, Gérard Tenoux a rappelé à Monsieur le Préfet que le schéma des usages du numérique allait prochainement être validé par le SMO ; Il a également profité de la visite du Préfet dans la Vallée de l'Oule pour lui faire part d'un autre projet qui lui tient à cœur : l'implantation d'une cabine de télé médecine grâce à laquelle beaucoup de déplacements (et donc du temps, de l'argent et du CO2) pourraient être épargnés. En effet, avec un tel équipement - qui serait mis en œuvre selon un protocole bien précis - à titre d'exemple, une consultation en dermatologie pourrait se faire depuis l'un des trois villages de la vallée. A quoi Monsieur le Préfet a répondu sans détour : « Si vous vous lancez dans un tel projet, je vous accompagne ! »

La matinée s'est poursuivie par la visite des villages et de leur patrimoine pour se terminer au restaurant de la Rabasse où Monsieur le Préfet a pu découvrir d'autres savoir-faire de la vallée.



AU FIL DE L'OULE

La bibliothèque au carrefour des compétences et savoir faire !

Informatique, bricolage, couture, cuisine, gym, lecture,... les mercredis se suivent et ne se ressemblent pas à la bibliothèque mais ils rassemblent !

Ce mois d'octobre a vu la reprise des activités mises en place à la médiathèque de Montmorin, mais aussi à Bruis, grâce à la mobilisation de bénévoles en accord avec la bibliothécaire dans son rôle de coordinatrice.



Informatique : les choses se mettent en place tranquillement. Ce n'est pas un mais deux bénévoles qui se sont proposés pour animer des ateliers : de groupe ou personnalisés. Nous remercions très vivement Luc Magnetti et Odile Hans. A la médiathèque Cathy peut également répondre à des demandes précises (par exemple pour se familiariser avec le logiciel Publisher) dans le cadre de ses missions au sein de la MSAP (Maison de services au public). Pour tout renseignement, ne pas hésiter à la contacter au 09 67 49 52 15



Couture-bricolage : début novembre, Nadine de Bruis proposait un atelier travaux manuels à la médiathèque de Montmorin. Noël approchant, il était déjà temps de prévoir les cadeaux et, mieux encore que les cadeaux : les emballages, à fabriquer soi-même.

Une fois de plus la table ronde était bien encombrée. Les participants, au nombre de 10 ont scrupuleusement suivi les indications données par Nadine. A partir d'un patron il a fallu découper, plier, perforez, fermer... Quant à la touche finale tout le monde a été très créatif en ajoutant rubans ou ficelles artistiquement noués et passés dans les trous prévus à cet effet. Après le contenant, bientôt le contenu...



Ces boîtes pourront servir pour contenir des chocolats, calissons ou autres nougats dont la fabrication n'a plus de secrets pour ce groupe. Comme l'année dernière des ateliers « gourmandises » permettent aux participants de confectionner eux-mêmes ces spécialités. Le groupe est maintenant bien rôdé : Nadine explique, distribue les rôles. Aux hommes, en minorité certes mais bien présents quand même, reviennent les tâches les plus physiques comme par exemple découper le nougat noir en parts. Chacun s'active, puis vient la récompense : la séance dégustation, un moment toujours très convivial et apprécié de tous.



Quand la magie de la feutrine annonce les fêtes de Noël

C'est aussi avec Nadine que les participantes ont pu apprendre à fabriquer des figurines aux couleurs de Noël. En vert ou en rouge, des personnages, des sapins, ou encore des étoiles ont pris forme. Ces créations ont égayé avantageusement chemins de tables ou arbres de Noël le moment venu.

Au plaisir d'écrire !

A l'espace rural numérique de Monmtonin, il y a aussi ... du papier : la preuve !

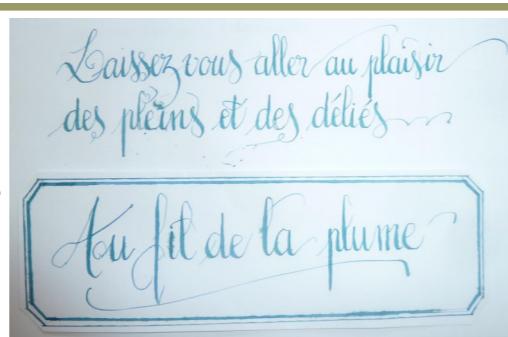
Depuis quelques temps les habitués de la médiathèque (installée dans les locaux de la Maison de service au public) sont heureux d'avoir à leur disposition un petit bureau très spécial !



C'est un bureau d'écolier en bois à deux places qui a beaucoup de succès. On y a disposé des enciers d'époque, des craies, des cahiers d'écolier anciens achetés à la brocante pour faire des lignes, des livres et CD sur l'école d'antan, et surtout des registres d'appel remontant aux années 30 sur lesquels figurent encore les noms des élèves de Madame Baup qui était alors institutrice. Les visiteurs (villageois, lecteurs, touristes, « coworkers », ...) s'y assoient presque systématiquement et semblent attendre là que quelqu'un veuille bien leur faire la dictée !

Installé à l'origine pour rappeler aux visiteurs l'histoire de ce bâtiment sur la façade duquel on peut encore lire : « Ecole communale », il suscite depuis, tant de curiosité et d'intérêt, que Philippe Dorin, auteur de pièces de théâtre jeunesse en résidence secondaire à Sainte-Marie et même gagnant du Molière en 2008 dans la catégorie « jeune public » a lancé une idée originale. Il s'en explique : « il faudrait que les gens qui le souhaitent (enfants, adultes) puissent venir s'asseoir un moment à ce bureau et écrire tout ce qui leur passe par la tête à l'encre et au porte-plume. J'écris moi-même tous mes textes à la main sur du papier depuis toujours. Je voudrais que les gens retrouvent le plaisir d'écrire. Il y a plein de choses à faire autour de l'écriture, des ateliers ludiques par exemple ». Et c'est ainsi que quelques jours plus tard Philippe est venu remplir les enciers, a disposé un porte-plumes avec plume sergent major et a donné l'exemple en traçant ces mots « Au fil de la plume, laissez-vous aller au plaisir des pleins et des déliés », des mots qui en eux-mêmes sont déjà un chef d'œuvre de calligraphie !

L'idée semble séduire : le jeune Michaël Anglade, en vacances chez ses grands-parents à Montmorin s'essaye ici aux pleins et aux déliés. Et contre toute attente, il n'a pas écrit un texte mais a pris du plaisir à faire des lignes pour dit-il « améliorer son écriture ».



Réforme territoriale

La commune nouvelle : ce sera VALDOULE !

Le mercredi 26 octobre, tous les habitants de la vallée de l'Oule étaient invités, par voie de presse, mails ou affichage, à participer à une réunion d'information « Vers une commune nouvelle ». Cette réunion se tenait dans la salle polyvalente de Bruis à l'initiative des trois maires de Bruis, Montmorin et Sainte-Marie. Yves Hocdé, Sous-Préfet de Gap, retenu par ailleurs, était excusé.

Gérard Tenoux a pris la parole en ces termes : « la création de cette commune unique nous permettrait d'être plus fort pour faire entendre notre voix, ne serait-ce qu'au sein de la future grande intercommunalité du Sisteronais – Buëch, à laquelle nous allons être rattachés à partir de janvier 2017, en application de la loi NOTRe. A partir de cette date, la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oule, qui avait été créée en 1996 sous l'impulsion des maires de l'époque dont Raymond Girousse, l'un de ses fervents défenseurs, n'existera plus en tant que telle. Cela n'avait pas été facile à l'époque car nous étions quasiment la plus petite communauté de communes de France mais aujourd'hui nous sommes à la table des négociations parmi les 7 communautés de communes qui formeront en janvier la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch. La fusion des trois communes nous permettrait aussi de conserver ces liens étroits et précieux de solidarité qui nous unissent depuis ce temps ».

C'est donc devant une salle comble que Patricia Darellis, consultante, a présenté les résultats de l'étude financière qu'elle a réalisée, et notamment sur les incidences d'une telle fusion en termes de fiscalité locale. Pour résumer, globalement, et dans l'instant « t », il n'y aura pas d'influence notable, voir même plutôt une légère baisse des impôts locaux, sachant que 2017 sera une année de transition.

Dans la pratique, les 19 membres du nouveau conseil municipal (soit tous les conseillers municipaux actuels) éliront un maire. Ces 19 conseillers seront maintenus jusqu'en 2020. Après quoi le nombre de conseillers sera calculé en fonction d'un pourcentage par rapport à la population, avec un « bonus » jusqu'en 2026 puisque c'est le pourcentage de la « strate » supérieure qui s'appliquera, pour retomber ensuite au nombre de 11 conseillers municipaux.

Quant au nom de la future commune, ce fut un sujet qui a passionné les participants. Après dépouillement des propositions déposées par les habitants dans la boîte à idées de la médiathèque, c'est finalement le nom de VALDOULE qui a été retenu.

Enfin, Jean-Louis Corréard a tenu à préciser en marge de la réunion que les 3 sociétés de chasse actuelles seront maintenues.



Réforme territoriale

Fusion des communautés de communes : une commission thématique en déplacement dans la vallée de l'Oule

Le mercredi 30 novembre c'est dans la Haute Vallée de l'Oule que se tenait la dernière commission thématique sur les services aux communes et les NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication). Cette réunion était la quatrième d'une série de rencontres organisées ces dernières semaines dans le cadre de la fusion des communautés de communes qui formeront dès janvier 2017 la Communauté de communes du Sisteronais - Buëch.



Si au cours des trois réunions précédentes les maires et secrétaires de mairies de ce grand territoire étaient invités à s'exprimer sur leurs attentes en termes de services cette quatrième rencontre devait permettre aux membres de la commission (composée d'élus et techniciens) d'analyser ces besoins, en faire la synthèse et définir les actions à mettre en oeuvre pour y répondre du mieux possible.

En effet, souligne Gérard Tenoux : « le contexte local et national difficile, en raison de l'effort demandé aux collectivités locales en termes de participation au remboursement de la dette publique et du caractère grandissant des missions dévolues aux collectivités obligent les élus à réfléchir à un mode d'organisation des services municipaux et intercommunaux autour de la mutualisation et à favoriser les échanges entre les décideurs communaux et communautaires. »

Le programme de cette matinée était plutôt chargé : à commencer par un accueil café à l'espace rural numérique de Montmorin, ce qui a permis à Gérard Tenoux, Président de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oule (CCVO) porteuse de ce projet, de faire découvrir aux élus et techniciens présents, ce tiers-lieux plutôt exemplaire puisque s'y côtoient plusieurs services publics (médiathèque, agence postale, MSAP, Visio - guichet et espace de télétravail). Cette configuration innovante, non seulement facilite le quotidien des habitants mais a été la condition sine qua non au maintien de ces services qui, ainsi mutualisés, coûtent moins cher en fonctionnement.

La réunion de travail s'est quant à elle tenue à Bruis dans les locaux administratifs de la CCVO.

Le 11 novembre dans la vallée

Toujours fidèles au devoir de mémoire, un devoir sacré pour les édiles : Jean-Louis Corréard, Eveline Aubert et Gérard Tenoux, les habitants de la Vallée de l'Oule s'étaient rassemblés autour des monuments aux morts, à 11 h heures le onzième jour de ce onzième mois de l'année afin d'avoir une pensée pour ceux de leurs villages, et ils sont nombreux proportionnellement à la population, qui ont donné leur vie pour leur patrie et



notamment au cours de la première guerre mondiale. Quelques personnes hospitalisées ces jours-ci n'étaient pas présentes mais il semble que la relève soit assurée, particulièrement à Bruis où les enfants ont été activement associés à la cérémonie au moment de l'appel aux morts et du dépôt de la gerbe. La minute de silence a été partout observée avec beaucoup de recueillement. Selon une entente entre les trois maires, c'était ensuite au tour de la commune de Montmorin à ouvrir sa salle polyvalente pour y offrir le traditionnel vin d'honneur à tous les Oulois.



Économie locale

De la ferme équestre au chenil... il y a deux soeurs !

Alix Angelvin a créé sa ferme équestre en 2013. Ses chevaux font maintenant partie intégrante du paysage oulois, aux côtés des vaches, ânes, et autres moutons. Trois ans après, au cours de l'été 2016, sa sœur Flavie lui emboîte le pas en créant ce coup-ci un chenil. Dans la famille avec les animaux on ne fait pas dans la demi mesure !

Mais... c'est quoi ce chenil ????

Pour en savoir plus le Fil de l'Oule est allé à la rencontre de Flavie qui s'est fait un plaisir de répondre à nos questions.



Fil de l'Oule : « Flavie, quel est l'intitulé exact du métier que tu exerces ?

Flavie : je suis à la fois éleveur canin, éducatrice et maître chien, un peu tout ça à la fois.

F de l'O : de combien de chiens est constitué ton chenil ?

F : j'en ai un peu moins de dix en ce moment mais mon objectif est de m'agrandir à plus ou moins long terme.

F de l'O : ce sont des chiens de quelles races ?

F : ils sont tous de race italienne ; j'ai des molosses cane corso qui, historiquement étaient des chiens de garde et de troupeaux dans les fermes. J'ai aussi des Volpino (spitz italien), qui étaient également utilisés pour la garde en tant qu'alarme en duo avec le cane corso dans les fermes italiennes.

F de l'O : ces chiens sont élevés dans quel but ?

F : pour la vente. Ce sont des chiens de race pure avec pédigrée. Je participe aussi à des expositions de beauté dans toute l'Europe. Je suis allée en Hongrie, en Italie, au Luxembourg, bref dans toute l'Europe pour présenter mes productions. L'élevage canin étant de la production animale, nous pouvons aussi participer au CGA (Concours Général Agricole) si nous sommes sélectionnés. J'assure aussi leur éducation - ce terme convient mieux que dressage - selon la méthode du renforcement positif, dans le respect de l'animal : cela consiste à récompenser un bon comportement et à ignorer le mauvais, exactement comme pour les enfants !



F de l'O : où se trouve ce chenil ?

F : au quartier de la Maure, non loin du cimetière.

F de l'O : concrètement, de quoi est fait un chenil ?

F : Le chenil est installé sur un terrain de plus de 2 600m², les chiens sont par deux dans des enclos de plus de 12 m².

F de l'O : pourquoi avoir choisi Montmorin ?

F : tout simplement parce que j'y ai passé des vacances étant enfant et j'avais la possibilité de loger dans la maison familiale en haut du village. De plus, un élevage de chiens se conçoit mieux à la campagne qu'en ville, pour des questions évidentes de voisinage.

F de l'O : Où étais-tu avant de t'installer dans la Vallée de l'Oule ?

F : J'étais installée dans le Var sur la commune de Barjols.